



## ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2024/42T

**Prolongation de l'arrêté n° 2023/1163T du 14 novembre 2023 portant interdiction de stationnement et interdiction de la circulation, dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau électrique, rue Jean-Claude Mary, boulevard Victor Hugo et boulevard de la Paix, à Poissy, jusqu'au 23 février 2024**

Le Maire,

Vu la demande en date du 12 janvier 2024, par laquelle la Société SEIP sollicite une prolongation des mesures d'interdiction de stationnement et de restriction de circulation, afin d'effectuer des travaux de renouvellement du réseau électrique, rue Jean-Claude Mary, boulevard Victor Hugo et boulevard de la Paix, à Poissy, jusqu'au 23 février 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté n° 2023/1163T du 14 novembre 2023 portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau électrique, rue Jean-Claude Mary, boulevard Victor Hugo et boulevard de la Paix, à Poissy, du 18 décembre 2023 au 27 janvier 2024,

Vu l'arrêté n° 2022/800P du 4 juillet 2022 portant arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant que des travaux de renouvellement du réseau électrique, par la Société SEIP se déroulent, rue Jean-Claude Mary, boulevard Victor Hugo et boulevard de la Paix, à Poissy, du 18 décembre 2023 au 27 janvier 2024,

Considérant que la durée des travaux sera plus longue qu'initialement prévue et s'achèvera le 23 février 2024,

Considérant qu'il importe dès lors d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, ainsi que celle des intervenants,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté n° 2023/1163T du 14 novembre 2023 jusqu'au 23 février 2024 afin de pouvoir finaliser la réalisation de ces travaux,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les dispositions de l'arrêté n° 2023/1163T du 14 novembre 2023, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau électrique, rue Jean-Claude Mary, boulevard Victor Hugo et boulevard de la Paix, à Poissy, du 18 décembre 2023 au 27 janvier 2024, sont prolongées jusqu'au 23 février 2024.

**Article 2 :**

Toutes les dispositions contenues dans l'arrêté n° 2023/1163T du 14 novembre 2023 demeurent applicables.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Poissy, le 16 janvier 2024

**Pour le Maire et par délégation,  
Georges MONNIER**

**#signature#**

**Le Deuxième Adjoint,  
Délégué aux espaces publics,  
À la propreté urbaine et à la commande publique**

Document publié sur le [site de la ville](#) le 30/01/2024